

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juin 2024

Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez

n° 9.9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'une parcelle par la SIGH à l'euro symbolique.

M le Maire expose que suite à la mise à jour des occupations foncières de la SIGH, il a été constaté un empiètement de 5 m² sur l'ancienne parcelle AD 599, à régulariser.

C'est pourquoi, la SIGH propose d'acquérir :

- La parcelle AD 764 pour 5 m² (Ex AD 599 – Commune)

Cette acquisition est prévue à l'état et pour l'euro symbolique

Le service des Domaines a validé cette acquisition

Les frais de géomètre et les frais de notaire seront pris en charge par la SIGH

En conséquence, vu l'avis favorable en date du 10 juin de la commission de la prospective financière, travaux ,aménagement urbain et développement économique, M le maire propose au conseil municipal d'autoriser cette vente à la SIGH.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 23 juillet 2024